

Bernhard Beckermann
Professeur des universités, Laboratoire Painlevé UMR 8524
UFR Mathématiques, Université Lille 1
59655 Villeneuve d'Ascq
<http://math.univ-lille1.fr/~bbecker>

Villeneuve d'Ascq, le 4 octobre 2012

Contribution individuelle aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Comme préambule, faut-il contribuer aux assises de l'ESR, vu qu'il y a un planning extrêmement serré, une procédure par auditions non publiques, et un cadrage tellement précis que l'on voit mal comment cette consultation peut engendrer un véritable échange d'idées. Aussi, il y a des nombreux documents qui décrivent la situation actuelle et proposent des solutions. Personnellement, je me retrouve assez bien dans l'analyse ¹ de la situation faite par les organismes « Sauvons la Recherche » et « Sauvons l'Université ». J'espère que leur voix sera entendue, bien que je ne retrouve pratiquement aucune trace dans le document ².

La tâche des assises de l'ESR est très lourde vu la grande attente des enseignants-chercheurs après les élections. On vient de vivre une période de mépris pour la recherche et l'enseignement universitaire exprimé ouvertement par un président. Et des décideurs venant des écoles de commerce pensaient pouvoir juger et bouleverser le cadre universitaire qu'ils n'ont jamais vécus. Pendant cette période on a vu une stratégie intéressante : la mise en avant systématique des mots-clefs comme « excellence » ou « autonomie », des mots-clefs a priori positifs, auxquels on ne peut pas s'opposer. Cette stratégie de marketing cache néanmoins une vérité bien plus triste, un désengagement systématique de l'État dans l'ESR, et l'alignement de l'université sur une pensée managériale. Même si le texte ³ pointe certaines de ces carences et le manque de cohérence de l'ensemble, il manque la radicalité nécessaire pour parvenir à des solutions.

Dans ma contribution je me limite volontairement à quelques éléments, parfois sous forme de thèses non argumentés, pour ne pas produire un document trop long.

Agir pour la réussite des étudiants

- On ne peut pas parler de l'échec en licence sans mettre en question ⁴ le système dual université – écoles préparatoires. Le système actuel est très injuste pour une grande partie de nos jeunes ⁵. Et ouvrir plus de classes préparatoires (universitaires ou pas) ou des parcours renforcés universitaires ne remédie pas à la situation, elle aggrave les inégalités. Pire encore, on donne l'impression que la seule voie de succès, c'est d'entrer dans une école, peu importe son niveau, qu'elle soit

1. <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3761>, <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article5724>

2. Note de synthèse, après les auditions de la consultation nationale, des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3. Note de synthèse, après les auditions de la consultation nationale, des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

4 Vaste tâche, car celui qui a vécu ce système en garde généralement un bon souvenir.

5. Voir le document sur la loi LRU: « La loi Pécresse : la réformité aigue » de novembre 2007, <http://math.univ-lille1.fr/~debievre/peceresse.pdf>.

universitaire ou pas. Un grand nombre de nos formations universitaires en master ont bien autant de valeur, et permettent une insertion professionnelle facile ! A-t-on cherché à établir un lien entre le pourcentage des jeunes bacheliers entrant en fac et l'échec en licence ? Pourquoi pas la même ambition pour l'ensemble de nos jeunes ?

- Je ne pense pas que l'élargissement thématique de la première année puisse donner plus de réussite. Ici on demande aux universités de faire le travail du lycée ! Aucune réforme des lycées de ces dernières années a augmenté le poids des sciences. L'échec en licence continuera si on ne revoit pas ces réformes bâclées.
- Trouver des solutions contre l'échec, ça ne peut pas se faire sans donner des moyens supplémentaires. Des plans ponctuels comme le « plan réussite en licence » n'apportent pas de solutions, déjà par manque de pérennité, mais aussi parce que la plupart de mes collègues au moins en mathématiques ne veulent pas donner des heures supplémentaires. On nous annonce des postes « qui ne sont pas forcément des postes d'enseignants-chercheurs, mais des postes d'encadrants ». Une sécondarisation des licences universitaires, par le recrutement massif de PRAG/PRCE, serait contradictoire à l'idée même de l'université, l'unité entre l'enseignement et la recherche.
- Plus de moyens signifie plus de postes d'enseignants-chercheurs, plus d'heures de cours, moins d'étudiants par groupe de TD, plus de salles où les étudiants peuvent travailler en groupe, l'accès à la bibliothèque aussi le soir et week-end, etc. A mon avis, il faudra aussi massivement recruter des étudiants en L3, M1, M2 et doctorat pour aider des étudiants en licence, pas seulement par des tutorats ponctuels, mais par exemple par correction systématique de devoirs maison obligatoires et réguliers. Finalement, n'oublions pas que l'échec en licence, c'est aussi parfois un manque de maturité, d'assiduité et d'autonomie de la part de certains étudiants. Là encore ce n'est pas seulement l'université qui est en cause.

Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- Le critère d'excellence, donnant lieu à une inflation d'adjectifs et de rapports à faire, me semble impossible à mesurer objectivement. Je ne vois pas l'utilité d'une telle mise en concurrence systématique dans la recherche. Le monde n'est pas noir et blanc, comme certains politiciens tentent à nous faire croire.
- J'ai bien aimé la tribune dans le Monde ⁶ parlant des enseignants-chercheurs qui « croulent désormais sous les avalanches d'appels à projet ». Après avoir subi ce système, j'ai conclu de ne plus déposer des tels projets. En effet je récuse cette logique de gestion des moyens de recherche par projets, qui se veut innovatrice, mais qui oublie des mots-clés essentiels comme « continuité » ou la « préservation d'un savoir-faire ». De plus, la recherche fondamentale (comme celle des mathématiques) est particulièrement pénalisée si on privilégie seulement l'innovation technique.
- Un élément particulièrement frappant de cette politique de projets : il est actuellement bien plus simple d'obtenir un soutien financier pour organiser un congrès ou une école, que d'obtenir des crédits pour assister à un tel événement.
- Si on accorde des grandes sommes à un projet de recherche, on peut seulement

⁶ « L'indispensable refondation du système français de recherche » par L. Audoin, M. Blandin, M. Lipinski, S. Rousseau, Tribune publié le 22/2/2012 sur lemonde.fr, http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/22/l-indispensable-refondation-du-systeme-francais-de-recherche_1646402_3232.html

financer un petit nombre de projets. Comment mesurer l'excellence ? On regarde si le projet a déjà reçu d'autres financements. Donc bien souvent on donne « aux riches » qui n'en ont plus besoin.

Il me semble préférable au contraire de soutenir un plus grand nombre d'actions de recherche, aussi si le montant alloué serait moins élevé. Par exemple par des dotations plus conséquentes aux UMR, ou des programmes blancs avec une administration fortement allégée. Je devrais peut-être souligner le grand impact que peut avoir un soutien annuel de 2-4k€ pour un chercheur mathématicien. Pour simplifier, dix projets ANR en moins, et l'ensemble des mathématiciens universitaires français aurait un environnement de recherche correct.

- Avec ces programmes d'excellence, on parle du rôle des UMR, mais on ne parle que très peu des phénomènes annexes. Comment l'état trouve-t-il des crédits pour ces appels d'offres ? Par exemple en réduisant massivement des budgets des structures légères de coopération internationale, comme les programmes d'actions intégrés (PAI).
- Pour toutes ces raisons, comme beaucoup de mes collègues je suis contre les IDEX/Labex et d'autres programmes d'excellence, et je suis très déçu que le gouvernement ne fasse pas tout ce qui est possible pour arrêter cette logique.
- ... et je ne crois pas du tout en l'utilité d'un classement de type Shanghai, voir aussi les arguments dans ⁷.

ESR et territoires : quelle organisation et quelle gouvernance pour l'ESR

- Ayant observé des phénomènes similaires dans d'autres pays, je pense que derrière le mot-clef « autonomie » se cache toute autre chose : en donnant des budgets globaux, l'état peut facilement dissimuler des baisses de budget, et on demande à l'université de se débrouiller et de faire des arbitrages inacceptables selon leur guise. Mais de tels arbitrages restent inacceptables, même si ils sont pris d'une manière collégiale... Va-t-on prochainement supprimer des postes d'enseignants-chercheurs pour répondre à un besoin accru de chauffage pendant un hiver particulièrement froid ? Donc « autonomie » = « économies ».
- Il y a quelques années nous étions nombreux dans la rue pour nous exprimer contre certaines réformes universitaires, et pour y opposer notre vision. On a vu des pancartes « l'université n'est pas une entreprise » pour protester contre des considérations trop mercantiles. Avec l'autonomie, finalement on se retrouve à l'université à être soumis à une pensée managériale de gestion, qui bien souvent ne permet plus de garder nos acquis.⁸
Pour donner un exemple : avec la mutualisation de l'ensemble des supports de postes au niveau de l'université, le laboratoire de mathématiques est passé en 2 ans d'un régime de 24 mois d'invitations de chercheurs étrangers à quatre mois (et c'est encore un calcul large). Quelle perte pour les collaborations de recherche internationales à Lille ! De même on a introduit une rigidité dans la publication des postes d'ATER, qui ne répond pas aux besoins d'enseignement, et qui n'est pas du tout en faveur des jeunes chercheurs.

7. Voir le document sur la loi LRU: « La loi Pécresse : la réformité aigue » de novembre 2007, <http://math.univ-lille1.fr/~debievre/peceresse.pdf>.

8 Pour cette raison, je pense aussi que la CPU ne peut pas prétendre de parler au nom de l'ensemble des acteurs universitaires. Par conséquent, elle ne devrait pas autant influencer les décisions du gouvernement.

- Si on laisse l'administration faire la loi (celle de l'état ou de la région), elle préfère naturellement moins d'interlocuteurs, et donc des regroupements d'unités. Parfois ceci peut générer certaines synergies. Mais arrivé à des unités de plus de 150 enseignants-chercheurs, on atteint à mon avis des limites car on ne peut plus répondre aux besoins spécifiques de chacun. Ceci concerne la taille des UFR et des laboratoires de recherche, mais je suis aussi très réservé en ce qui concerne la gestion efficace et humaine des regroupements d'universités et/ou écoles sous forme de PRES etc.
Sur ce dernier point (et sur la politique d>IDEX/LABEX) je souhaite aussi un peu plus de sincérité de la part de nos décideurs : si on suit l'exemple américain, on arrive très bientôt à un large groupe de « colleges », c'est-à-dire, des lieux de formation licence sans master et sans activités de recherche. Et seulement 7 pôles universitaires qui gardent de l'ambition (dont la plupart à Paris).
- Quelques autres absurdités de la loi LRU dans la gouvernance d'universités : on ne peut pas demander aux conseils CS et/ou CEVU de faire sérieusement leur travail s'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel. La composition actuelle très restreinte du CA et le pouvoir trop important d'un président d'université ne me semble pas judicieux, de nombreuses composantes ne sont plus représentées dans le CA, et le mode de scrutin est très discutable.
- Plusieurs d'entre nous pensent que l'ancienne attribution de la PEDR par une instance nationale était préférable à celle adoptée actuellement pour la PES, car elle était moins exposée au danger du favoritisme local. Je suis pour la prise de décision collégiale et l'évaluation par des paires, mais en dehors des conflits entre individus. Plus généralement, je pense que le CNU, une instance élue (contrairement à l'AERES), pourrait jouer un rôle important dans toute évaluation d'un enseignant-chercheur lors des demandes de délégation ou de promotion, mais là encore je ne vois pas l'intérêt du multiplier les évaluations.
- Enfin, je pense que cette consultation peut être l'occasion de réfléchir à instaurer un droit à tout enseignant-chercheur de prendre un semestre sabbatique – bien souvent indispensable pour un chercheur actif au moins en mathématiques – dans un rythme régulier, comme cela se fait dans de nombreux pays. Le système actuel ne permet seulement des CRCT et/ou délégations que s'il n'y a pas entrave pour l'enseignement. Cette règle a donné lieu à diverses interprétations, et instaurer un droit permettrait de trouver des possibilités de remplacement pour l'enseignement, et ainsi de clarifier la situation actuelle.